

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION 2024-12-94**

**OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33  
Présents : 30  
Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN  
Aurélien MESLET à Anne DELAROCHE  
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

**Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.**

## **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Malgré la mise en œuvre de toutes les procédures, le Service de Gestion Comptable de Brest n'a pas pu recouvrer les créances suivantes :

Année	Créances éteintes (compte 6542)	Créances irrécouvrables (compte 6541)
2018	538.60 €	0.00 €
2019	0.00 €	823.22 €
2020	0.00 €	3.46 €
2021	243.37 €	1 306 58 €
2022	0.00 €	1 017.07 €
2023	234.87 €	205.34 €
2024	0.00 €	19.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 016.84 €</b>	<b>3 374.87 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable,

Vu la présentation de demandes en non-valeur déposée par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Brest,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ADMETTRE en non-valeur les créances pour un montant total de 4 391.71 €,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération

### **Avis de la commission :**

Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : favorable

### **Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Danièle LE CALVEZ

